
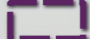

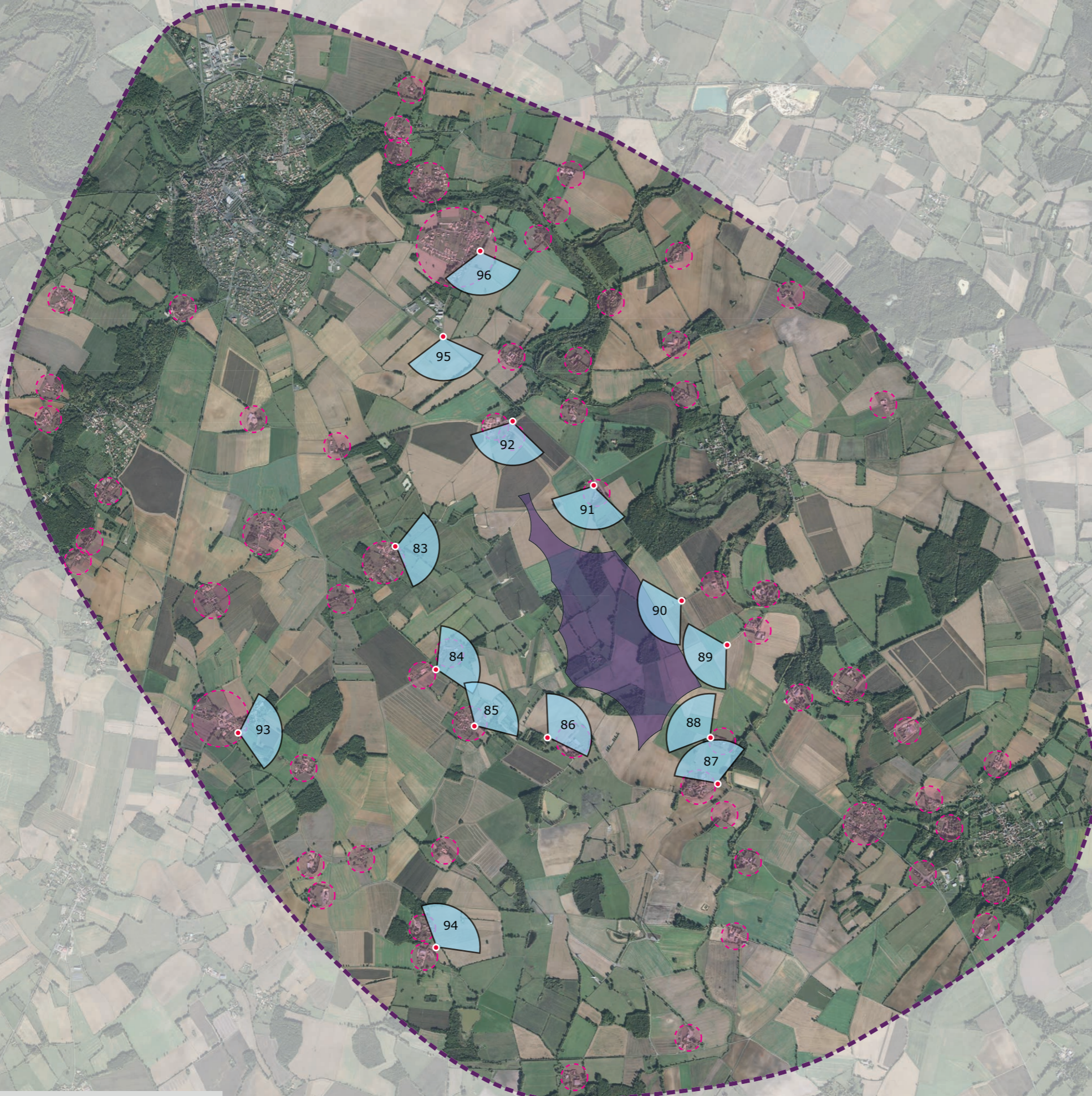


FIGURE 90 : CARTE DE LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES ILLUSTRANT LA PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT ISOLÉ

PROJET ÉOLIEN  
DES MIGNAUDIÈRES 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Hameaux et habitats isolés



### 1.3.2. PERCEPTION DEPUIS LES HAMEAUX ET LES HABITATIONS ISOLÉES

Aux abords du projet éolien, l'habitat est relativement diffus avec un nombre très important de hameaux et d'habitations isolées (exploitations agricoles). C'est pourquoi, en complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser finement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis ces lieux de vie en retrait des villages afin d'évaluer la sensibilité globale de l'habitat vis-à-vis du VIP. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les vues principales vers le site du projet).

Une carte de synthèse sur la sensibilité de l'ensemble de l'habitat de l'aire immédiate (bourgs et hameaux) est présentée à la fin du reportage photographique commenté ci-après.

#### ■ CHEZ DAUFFARD



Photo 83 : Depuis les abords du hameau de Chez Dauffard, les vues sont ponctuées d'arbres isolés ou en bosquet en direction du VIP

#### ■ LA PINERAIE



Photo 84 : Vue depuis la route en direction du hameau de la Pineraie, le VIP est tronqué en partie basse par la trame végétale autour du hameau

■ LES SABLES



Photo 85 : La vue est ponctuée par les constructions et la végétation en direction du VIP

■ LA BOUCHARDIÈRE



Photo 86 : Depuis le chemin agricole du hameau de la Bouchardière, les vues sont ouvertes en direction du VIP

■ GRASSAIS



Photo 87 : Le VIP s'inscrit en arrière-plan de la trame végétale autour du hameau

■ GOUGÉ



Photo 88 : La vue est ouverte et dégagée en direction du VIP, depuis les abords du hameau Gougé

■ LA COUDRE



Photo 89 : Depuis le chemin agricole du hameau de la Coudre, les vues sont ouvertes et dégagées en direction du VIP

■ BARDINIÈRE



Photo 90 : Depuis le chemin du hameau de la Bardinière, les vues sont ouvertes et dégagées en direction du VIP

## ■ LA GARE



Photo 91 : La vue est ouverte et dégagée en direction de la ZIP, depuis les abords du hameau de la Gare

## ■ CANTILLOUX ET CHEZ BOURY



Photo 92 : Depuis le chemin du hameau de Cantilloux, les vues sont ouvertes bien que quelques arbres isolés ponctuent la vue au premier plan

## ■ LA BARRERIE



Photo 93 : Depuis le hameau de la Barrière, les vues en direction du projet sont ouvertes mais le VIP est tronqué par la végétation

■ LAFA



Photo 94 : La vue est ouverte et dégagée en direction de la ZIP, depuis les abords du hameau de Lafa

■ LA LIARDIÈRE



Photo 95 : Depuis le cœur du hameau de la Liardière, les vues sont dégagées au premier-plan au gré des dents creuses, le VIP est tronqué en arrière-plan par la trame végétale

■ LA LIARDIÈRE





Photo 96 : Depuis un lotissement, les vues depuis les jardins sont relativement ouverte en direction du VIP




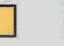
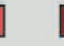
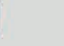
### 1.3.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ LIÉE À L'HABITAT

FIGURE 91 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE L'HABITAT


PROJET ÉOLIEN  
DES MIGNAUDIÈRES 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

 Nulle	 Très faible	 Faible	 Modérée	 Forte	 Très forte
---	---	--	---	---	--

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception depuis un secteur habité

146

# 1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

FIGURE 92 : CARTE DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES




PROJET ÉOLIEN  
DES MIGNAUDIÈRES 2

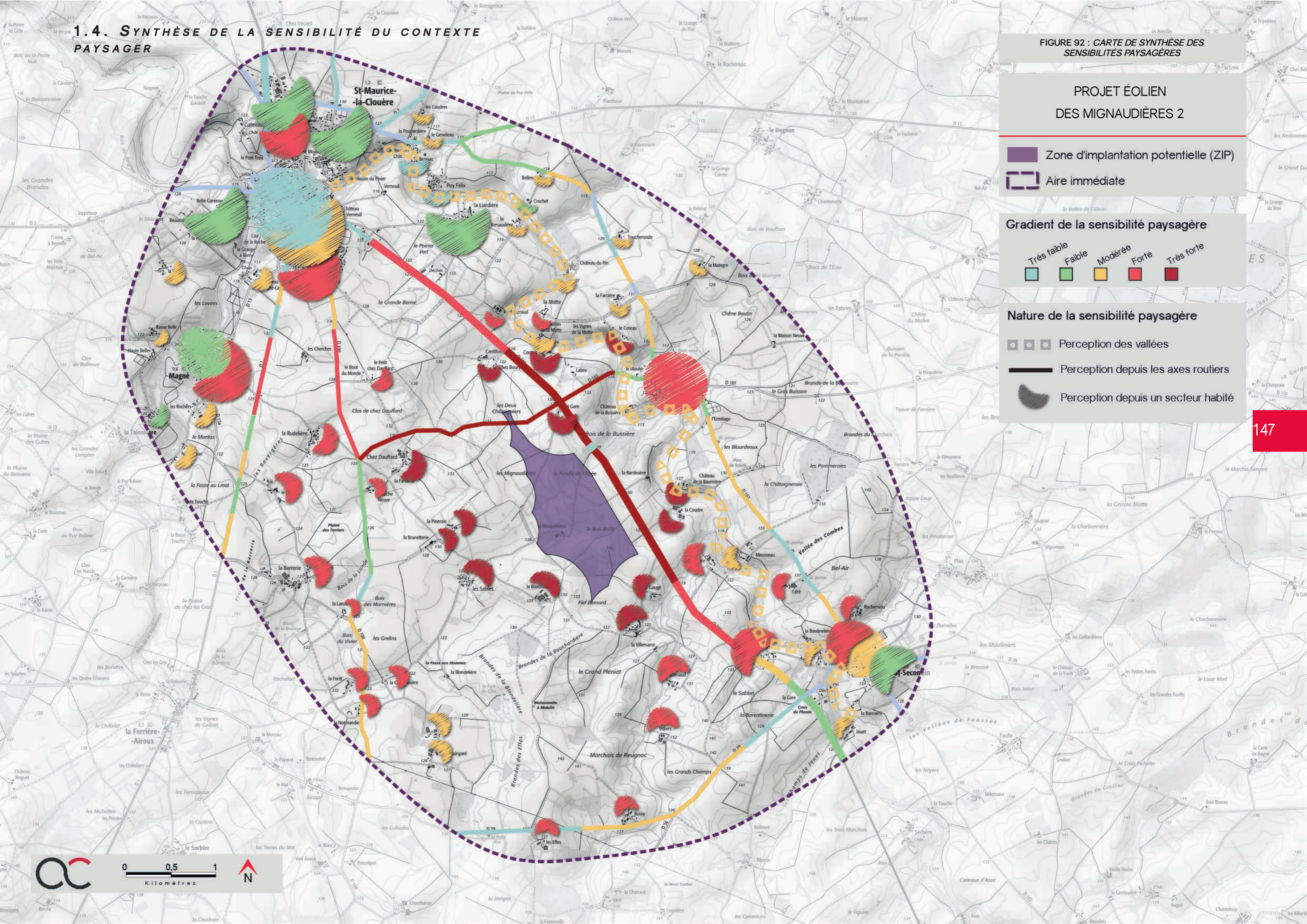
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

### Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

### Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des vallées
-  Perception depuis les axes routiers
-  Perception depuis un secteur habité





## 2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

Ce chapitre a été abordé précédemment pour les trois aires d'études simultanément. La carte ci-contre rappelle les éléments de synthèse à prendre en compte au stade de l'aire d'étude rapprochée.

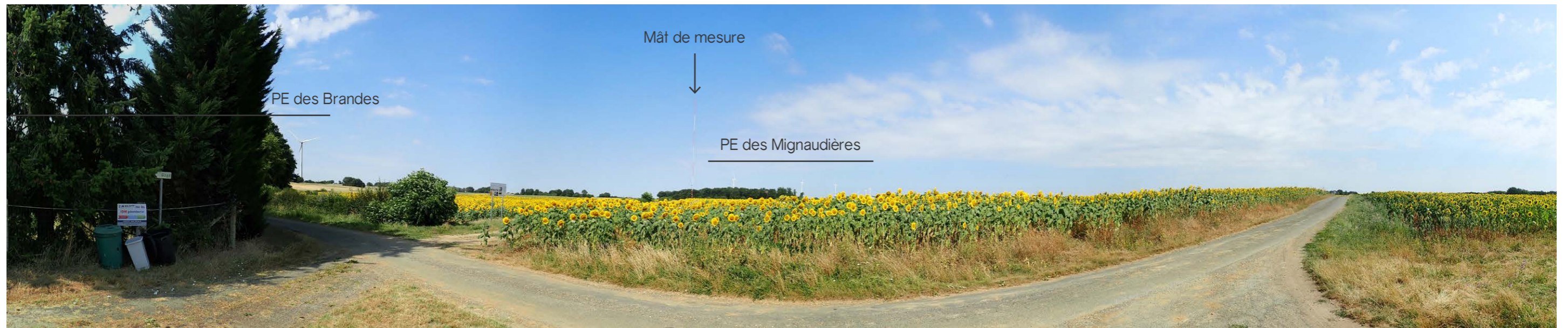




Photo 97 : Mât de mesure du parc en projet des Mignaudières 2 au premier plan et au second les PE des Mignaudières ainsi que des Brandes



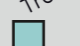




Photo 98 : Vue d'ensemble des parcs éoliens des Mignaudières et des Brandes depuis la RD100 proche de Gençay

FIGURE 93 : CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

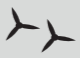
### PROJET ÉOLIEN DES MIGNAUDIÈRES 2

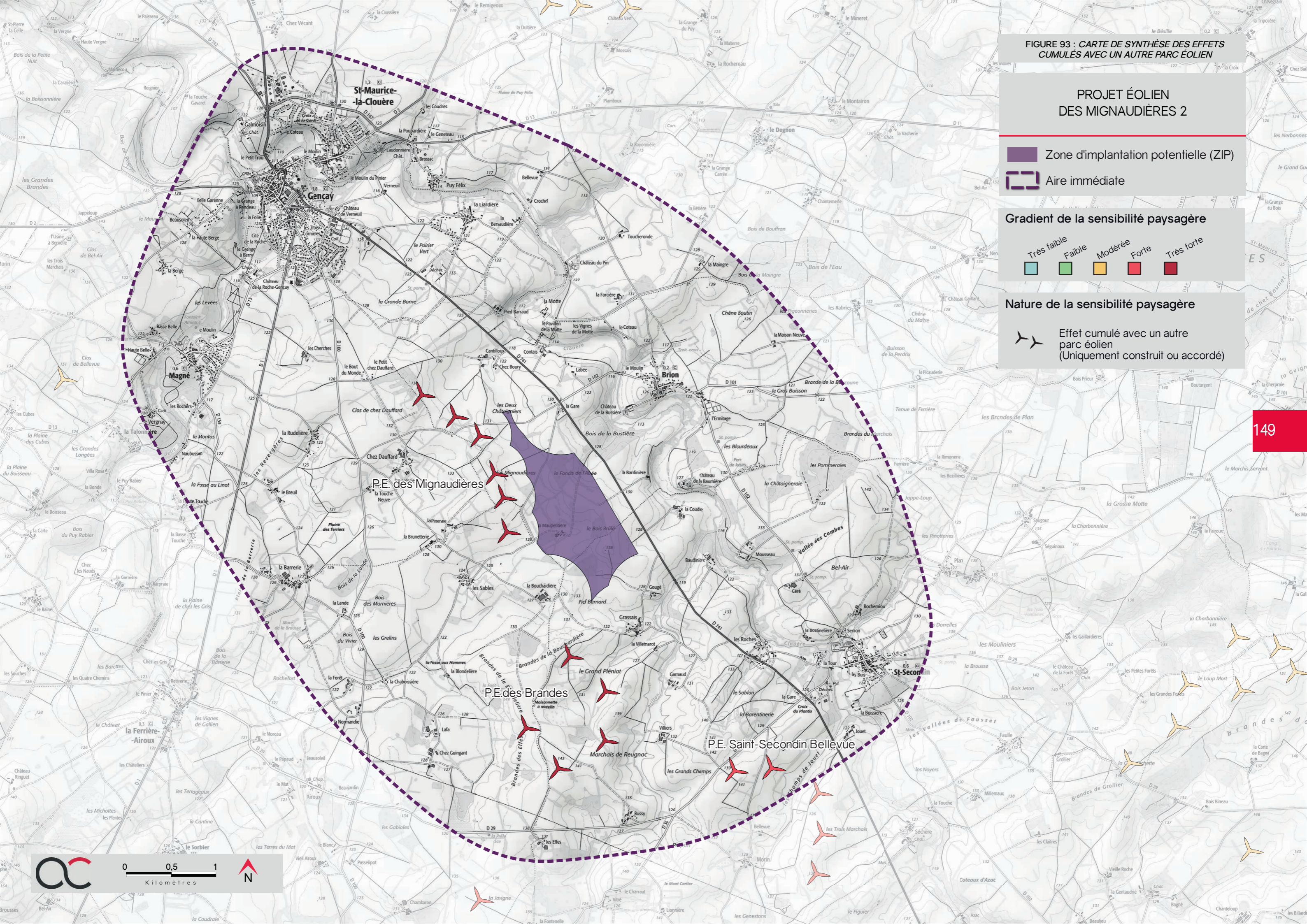
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

				
Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte

Nature de la sensibilité paysagère


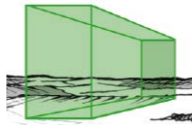
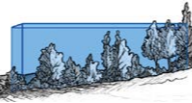

-  Effet cumulé avec un autre parc éolien (Uniquement construit ou accordé)



## ■ RAPPEL : QUALIFICATION DES VUES - STADE ÉTAT INITIAL

Au stade de l'état initial, ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet via le volume d'implantation potentiel (VIP) tel que décrit précédemment.

### PERCEPTION VERTICALE

VIP masqué	Le VIP n'est pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
VIP visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Le VIP est visible dans son ensemble. À noter que la base du VIP peut être masquée mais on considérera que le VIP est visible entièrement si plus de 75% de la hauteur du VIP est visible.	
VIP visible de manière filtrée = VIP filtré	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le VIP se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
VIP visible de manière tronquée = VIP tronqué	Seule la partie haute du VIP est visible. Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement le VIP.	

### PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toute l'emprise horizontale du VIP est visible.
Vue partielle	Seule une partie de l'emprise horizontale du VIP est visible.

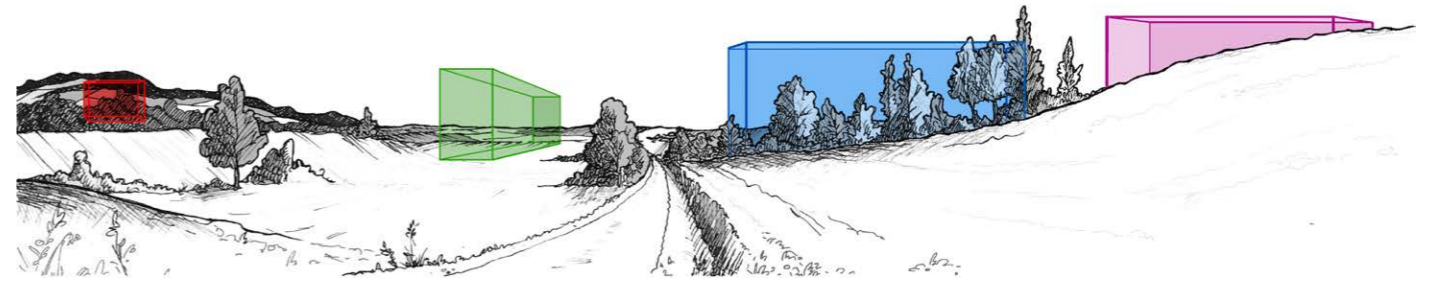


Figure 94 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP

### 3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

#### 3.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein de l'aire d'étude.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

#### 3.2. LES SITES PROTÉGÉS

Il n'y a pas de site protégé au sein de l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

#### 3.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Il n'y a pas de site patrimonial remarquable au sein de l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

#### 3.4. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Sur le territoire d'étude du projet éolien les Mignaudières 2, de nombreux Monuments Historiques ont été recensés dont 7 situés dans l'aire immédiate et proche de Gençay. Ces derniers sont numérotés de 1 à 7.

Chaque édifice est analysé sans ordre de priorité. La définition de la sensibilité est attribuée selon le degré d'ouverture de l'environnement, la visibilité et la hauteur maximale envisagée du projet et non pas selon le type de protection (inscrit ou classé) ou selon le type d'édifice (abbaye, château, église, menhir, maison, ...).

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covoisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

#### ■ VISIBILITÉ DEPUIS UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (ligne surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

#### ■ COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors qu'une covisibilité est pressentie (ligne surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.


## ■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES


N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
<b>AIRE D'ETUDE IMMÉDIATE</b>									
1	Eglise	Magné	Vienne	Inscrit	3,6	Dans le centre-bourg de Magné	En ZVI	VIP tronqué par la trame bâtie du bourg	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
2	Château de La Roche	Magné	Vienne	Partiellement inscrit	3,3	Entre les bourgs de Magné et de Gençay, en bordure de la Belle	En ZVI	VIP filtré par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
3	Logis de La Briauderie	Gençay	Vienne	Partiellement inscrit	3,7	Dans le centre-bourg de Gençay	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie dense du bourg	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
4	Château (ruines)	Gençay	Vienne	Classé	3,8	Sur les hauteurs du centre-bourg de Gençay	Partiellement en ZVI	VIP tronqué par la trame bâtie du bourg	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
5	Hôtel des Trois Marchands	Gençay	Vienne	Inscrit	3,6	Dans le centre-bourg de Gençay	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie dense du bourg	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
6	Eglise Saint-Maurice	Saint-Maurice-la-Clouère	Vienne	Classé	3,5	Dans le centre-bourg de Saint-Maurice-la-Clouère	En ZVI	VIP filtré par la végétation qui émerge de la Clouère	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
7	Château de Galmoisin	Saint-Maurice-la-Clouère	Vienne	Partiellement inscrit	4,3	En périphérie ouest du bourg de Saint-Maurice-la-Clouère	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice


Figure 95 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate


FIGURE 96 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES


## PROJET ÉOLIEN DES MIGNAUDIÈRES 2

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate


 Monument Historique  
délimitation et numérotation


 Périmètre de protection  
rayon de 500 m - édifice classé


 rayon de 500 m - édifice inscrit

### Angle apparent

 0,1 - 0,5°

 0,5 - 1°

 1,0 - 5,0°

 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m  
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 250 m

Réalisation : Windpro 3.3



## MH 1 - ÉGLISE // MAGNÉ

> Risque de visibilité



Photo 99 : Vue depuis le RD 13 en direction du VIP, la vue est masquée par la trame bâtie

**Degré d'ouverture sur le paysage** : La place de l'église de Magné est cerné par des habitation. Depuis les abords du monument bien que l'espace se dégage, le VIP est tronqué par la trame bâtie. La prégnance du projet est notable. La sensibilité est qualifiée de faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

## MH 2 - CHÂTEAU LA ROCHE // MAGNÉ

> Risque de visibilité



Photo 100 : Vue depuis le portail du château, la vue est masquée par les arbres en direction du VIP

**Degré d'ouverture sur le paysage** : L'allée principale du château est en direction du projet. Néanmoins, celle-ci est très boisée avec des sujets de haut jet. Avec du recul, les abords directs du monument sont plus ouverts. Le VIP peut alors être perceptible, au delà du bosquet qui fait face à l'entrée principale. La prégnance visuelle du VIP depuis le château est considérée comme modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

## MH 4 - CHÂTEAU (RUINES) // GENÇAY

> Risque de visibilité



**Degré d'ouverture sur le paysage :** Le château de Gençay est une ancienne place forte situé sur un petit éperon rocheux de la vallée de la Belle. Le monument historique se trouve sur un point surplombant la vallée. Les vues depuis les abords et les jardins sont relativement dégagées sur la ville et les environs. Cependant, depuis les abords les vues sur le VIP sont fermées par le relief de la ville haute et par ce qui la compose (végétation et constructions). Le projet ne peut être visible depuis cet édifice. La sensibilité est qualifiée de nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 101 : Vue depuis les jardins du château, le VIP est masqué par le relief, la végétation et les constructions du centre-bourg



Photo 102 : Vue depuis la passerelle des douves en direction du VIP, la vue est masqué



> Risque de visibilité



Photo 103 : Vue depuis la place de l'église, vue tronquée en direction du VIP

**Degré d'ouverture sur le paysage :** Depuis les abords de l'église le VIP prend place en arrière-plan de la végétation qui émerge à l'horizon. Ce dernier est en grande partie filtré voire masqué par ces éléments. En saison hivernale, le projet pourra être davantage visible avec la frondaison des arbres. La sensibilité est qualifiée de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

## ■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
<b>AIRE D'ETUDE IMMÉDIATE</b>									
1	Eglise	Magné	Vienne	Inscrit	3,6	Dans le centre-bourg de Magné	En ZVI	Faible	Nulle
2	Château de La Roche	Magné	Vienne	Partiellement inscrit	3,3	Entre les bourgs de Magné et de Gençay, en bordure de la Belle	En ZVI	Modérée	Nulle
3	Logis de La Briauderie	Gençay	Vienne	Partiellement inscrit	3,7	Dans le centre-bourg de Gençay	En ZVI	Nulle	Nulle
4	Château (ruines)	Gençay	Vienne	Classé	3,8	Sur les hauteurs du centre-bourg de Gençay	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
5	Hôtel des Trois Marchands	Gençay	Vienne	Inscrit	3,6	Dans le centre-bourg de Gençay	En ZVI	Nulle	Nulle
6	Eglise Saint-Maurice	Saint-Maurice-la-Clouère	Vienne	Classé	3,5	Dans le centre-bourg de Saint-Maurice-la-Clouère	En ZVI	Très faible	Nulle
7	Château de Galmoisin	Saint-Maurice-la-Clouère	Vienne	Partiellement inscrit	4,3	En périphérie ouest du bourg de Saint-Maurice-la-Clouère	Hors ZVI	Nulle	Nulle

Figure 97 : Tableau de synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude immédiate

### 3.5. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, plusieurs secteurs de ZPPA ont été répertoriés mais aucune ne se superpose avec la zone d'implantation potentielle.

## ZPPA (Zones de Présomption de Prescription Archéologique) en Poitou-Charentes

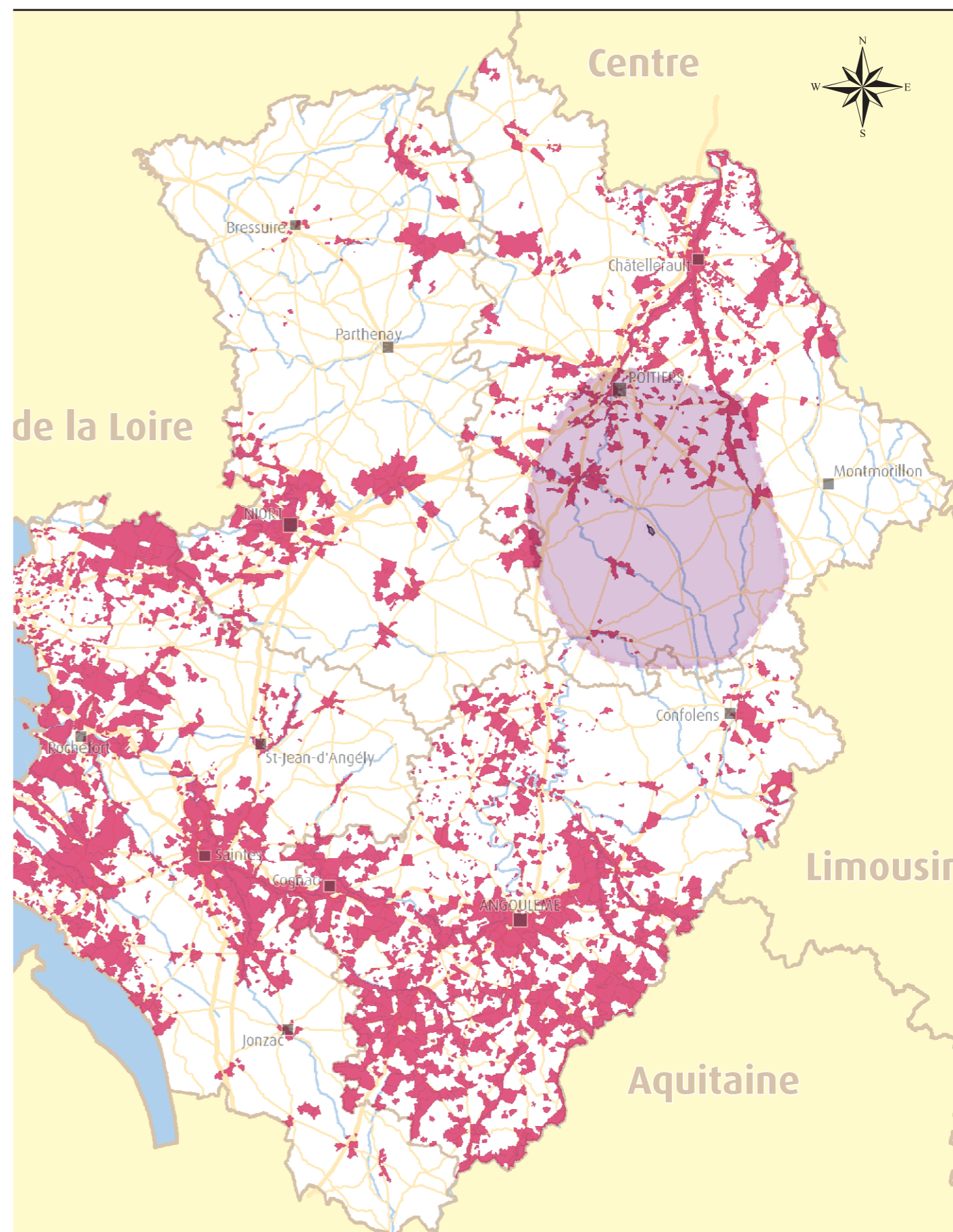


Figure 98 : Superposition du territoire d'étude sur la carte des ZPPA de l'ancienne région Poitou-Charente

## > PARTICULARITÉ PATRIMONIALE : GENÇAY

Une analyse plus fine a été portée sur la visibilité de la ZIP et sur la réglementation en vigueur du secteur du bourg de Gençay afin de connaître les prescriptions établies sur cette commune puisque celle-ci souhaiterait s'engager dans un parcours de labellisation «Petites Cités de Caractère».

La charte nationale des petites cités de caractère ® fait mention de plusieurs engagements (7) que les communes doivent respecter pour être éligibles et maintenir leur labellisation : Création d'un Site Patrimonial Remarquable et mise en place d'un règlement adapté / Entretien et valorisation de l'espace public / Entretien et valorisation du bâti public / Entretien et valorisation du bâti privé / Engagement de la commune en faveur de l'accueil du public / Engagement de la commune en faveur de l'animation / Engagement de la commune à participer à la vie du réseau.

Actuellement, aucun règlement adapté n'est mis en place. Par ailleurs, l'ensemble des engagements cités précédemment ne contraint l'implantation du projet éolien des Mignaudières 2. Aucune prescription vis-à-vis de l'éolien n'est mentionnée.

Enfin, vis-à-vis du PLUi du Civraisien en Poitou, le projet est conforme aux prescriptions et à la réglementation établies sur la commune de Gençay. Par ailleurs, il en est de même concernant les OAP réalisées sur la commune de Gençay ou sur les communes limitrophes. Le projet n'interfère pas dans les orientations d'aménagement prévues par ce document.

À noter que le motif éolien est déjà coutumier à l'horizon depuis certains secteurs de la commune, frange sud essentiellement, avec une visibilité sur les parcs existants des Mignaudières et des Brandes. Ainsi, au vu de ces éléments, le projet éolien des Mignaudières 2 est conforme aux différents documents de planification en vigueur d'un point de vue paysager.

### Légende :

#### DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

- 1AUG : Zone à urbaniser à court terme à dominante d'habitat
- 1AUGe : Zone à urbaniser à court terme dédiée aux activités économiques
- 2AUG : Zone à urbaniser à moyen terme à dominante d'habitat
- 2AUGe : Zone à urbaniser à moyen terme dédiée aux activités économiques
- 2AUT : Zone à urbaniser à moyen terme dédiée aux activités touristiques et de loisirs
- A : Zone agricole
- AGe : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités économiques implantées hors du tissu urbain
- AT : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- N : Zone naturelle et forestière
- NGe : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités économiques implantées hors du tissu urbain
- NGV : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux aires d'accueil des gens du voyage
- Np : Zone dédiée aux pistes des aérodrômes
- NI : Zone naturelle soumise au risque inondation
- NT1 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- NT2 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- NT3 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- NT4 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- NT5 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- NT6 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- NT6i : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs soumis au risque inondation
- NT7 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- NT8 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- NT9 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- NT10 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- NT11 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- NT12 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- NT13 : Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) dédié aux activités touristiques et de loisirs
- UG : Tissu urbain à dominante d'habitat et incluant les secteurs d'équipements et les activités économiques compatibles
- UGe : Secteur dédié aux activités économiques non compatibles avec l'habitat
- UN : Tissu urbain mixte dense des centres-bourgs et centres-villes
- UGh : Tissu urbain des villages et hameaux
- UI : Tissu urbain des bourgs, villages et hameaux soumis au risque inondation

- UT1 : Zone touristique et de loisirs dédiée à la Vallée des Singes
  - UT2 : Zone touristique et de loisirs dédiée aux structures d'hébergements
  - UT3 : Zone touristique et de loisirs dédiée aux équipements sportifs et aux bases de loisirs
  - UT4 : Zone touristique et de loisirs dédiée aux structures d'hébergements du camping de Chatillon
  - UTi : Zone touristique et de loisirs et soumis à un risque inondation
- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES**
- Possibilité de demande de changement de destination
- Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (article L151-23 du Code de l'urbanisme)**
- Mare
  - Arbre remarquable ou isolé
  - Boisement
  - Haie
- Éléments de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L151-19 du Code de l'urbanisme)**
- Chemin de randonnée
  - Mur de pierre
  - Élément bâti
- Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'urbanisme)**
- Boisement

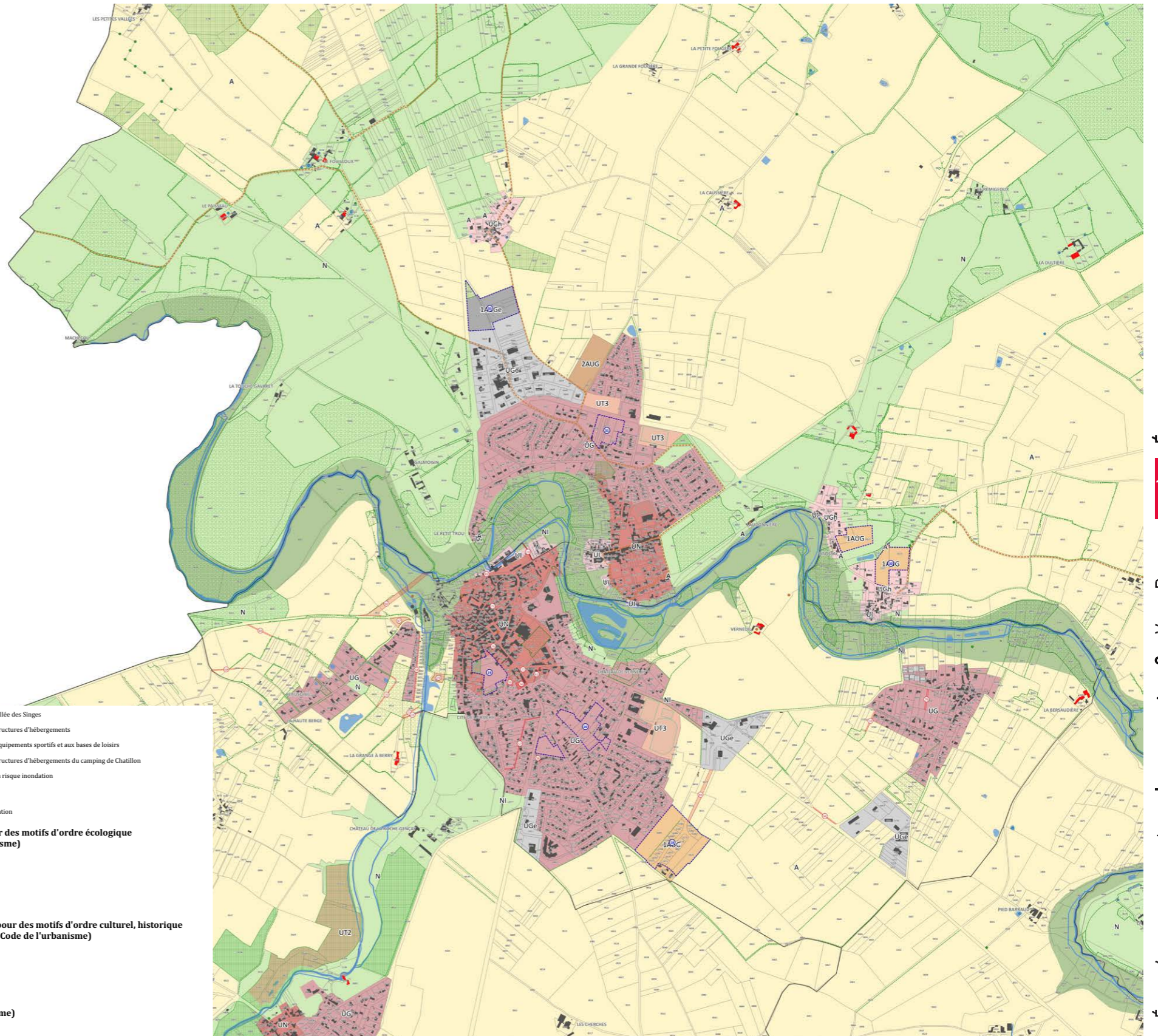
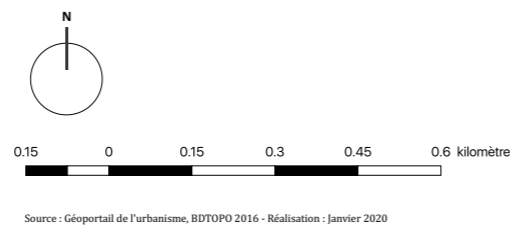



Figure 99 : Extrait du PLUi du Civraisien en Poitou, planche n°8, commune de Gençay

FIGURE 100 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE L'AIRE IMMÉDIATE

## PROJET ÉOLIEN DES MIGNAUDIÈRES 2

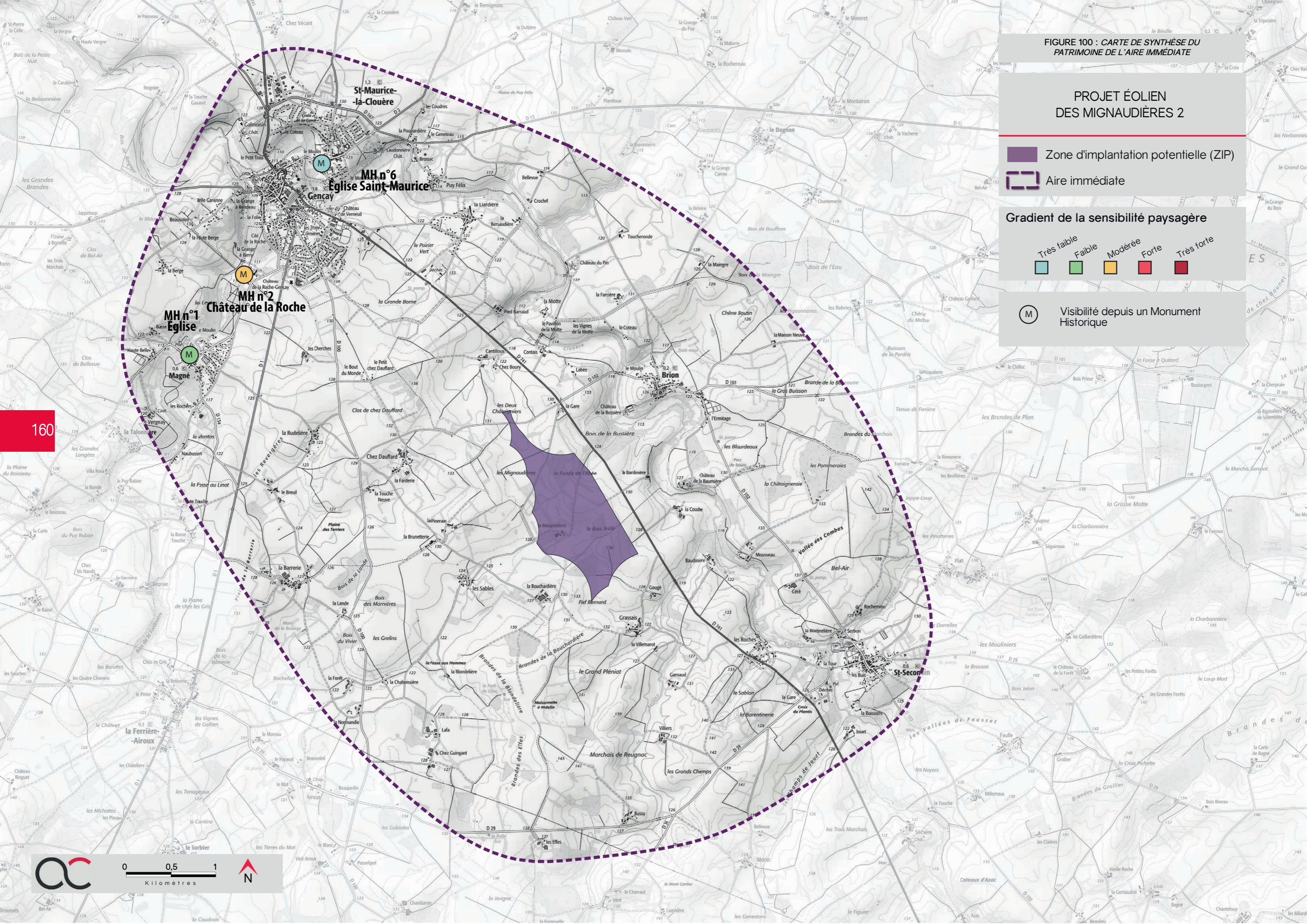
 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

### Gradient de la sensibilité paysagère



 Visibilité depuis un Monument Historique





## E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

Le projet éolien des Mignaudières 2 se situe dans un paysage de plaine où la vallée de la Clouère marque le territoire sur un axe nord-ouest/sud-est. Cette dernière est accompagnée d'une ripisylve importante, limitant les vues en direction du VIP depuis le secteur nord de l'aire immédiate. Par opposition, la plaine agricole offre des vues plus dégagées et lointaines, ce qui rend le projet perceptible notamment depuis les lieux de vie les plus proches.

La ZIP se développe à proximité du parc en service des Mignaudières, comme une extension de celui-ci.

Depuis les axes routiers, les vues sont rythmées par une alternance de perceptions longues puis courtes, au vu de la structure du territoire. Les perceptions les plus longues sont observées dans la plaine agricole. Les boisements et la ripisylve confèrent au territoire des perceptions plus intimes et plus restreintes.

De nombreux bourgs et villages sont présents au sein de ce territoire. Plus particulièrement, au sein de l'aire d'étude immédiate, de nombreux hameaux et habitats isolés sont présents. L'habitat est relativement diffus sur ce territoire d'étude. Les secteurs hauts et les franges orientées vers le projet sont les secteurs les plus sensibles.

Ce paysage accueille aujourd'hui quelques parcs éoliens construits, principalement regroupés au sud-ouest de ce territoire. À noter qu'un renforcement de la trame éolienne va être observé au vu du nombre de parcs éoliens accordés.

L'état initial du paysage ne présente pas d'incompatibilité paysagère majeure quant à la mise en place de ce projet de parc éolien des Mignaudières 2 mais une grande vigilance doit être apportée vis-à-vis des sensibilités identifiées, à savoir :

> Le rapport d'échelle et le respect des lignes de forces de la Clouère , pour éviter tout risque d'effet de dominance sur ce paysage.

> Certains monuments et sites emblématiques présentent des risques de visibilité et/ou de covisibilité avec le projet. La future perception du site éolien depuis ces derniers devra être évaluée avec attention.

> La préservation du cadre de vie des riverains doit être étudiée finement avec la forte prégnance présumée du projet, notamment depuis l'aire immédiate. L'analyse des vues pressenties des bourgs et hameaux de l'aire immédiate montre que les caractéristiques paysagères des lieux offrent régulièrement des vues ouvertes ou partielles vers le projet.

> Le renforcement du motif éolien doit être considéré avec attention au vu de la proximité du PE des Mignaudières et la géométrie d'implantation du parc en projet doit être en accord avec les parcs existants à proximité (PE des Mignaudières et des Brandes).




Photo 104 : Cultures dans la plaine, en arrière-plan le PE des Mignaudières ; le projet s'inscrit dans la continuité visuelle de ce parc construit

FIGURE 101 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 1/3

PROJET ÉOLIEN  
DES MIGNAUDIÈRES 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
  -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte




Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des vallées
-  Perception des unités paysagères
-  Perception depuis un panorama
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Zone de vigilance du SRE
-  Visibilité depuis un monument historique
-  Visibilité depuis un site protégé
-  Visibilité depuis un site patrimonial remarquable



FIGURE 102 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 2/3

PROJET ÉOLIEN  
DES MIGNAUDIÈRES 2

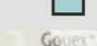
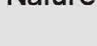
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)








-  Secteur hors ZVI
-  Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Perception depuis les axes de communication
-  Perception des vallées
-  Visibilité depuis un Monument Historique
-  Visibilité depuis un site protégé
-  Perception depuis l'habitat
-  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique

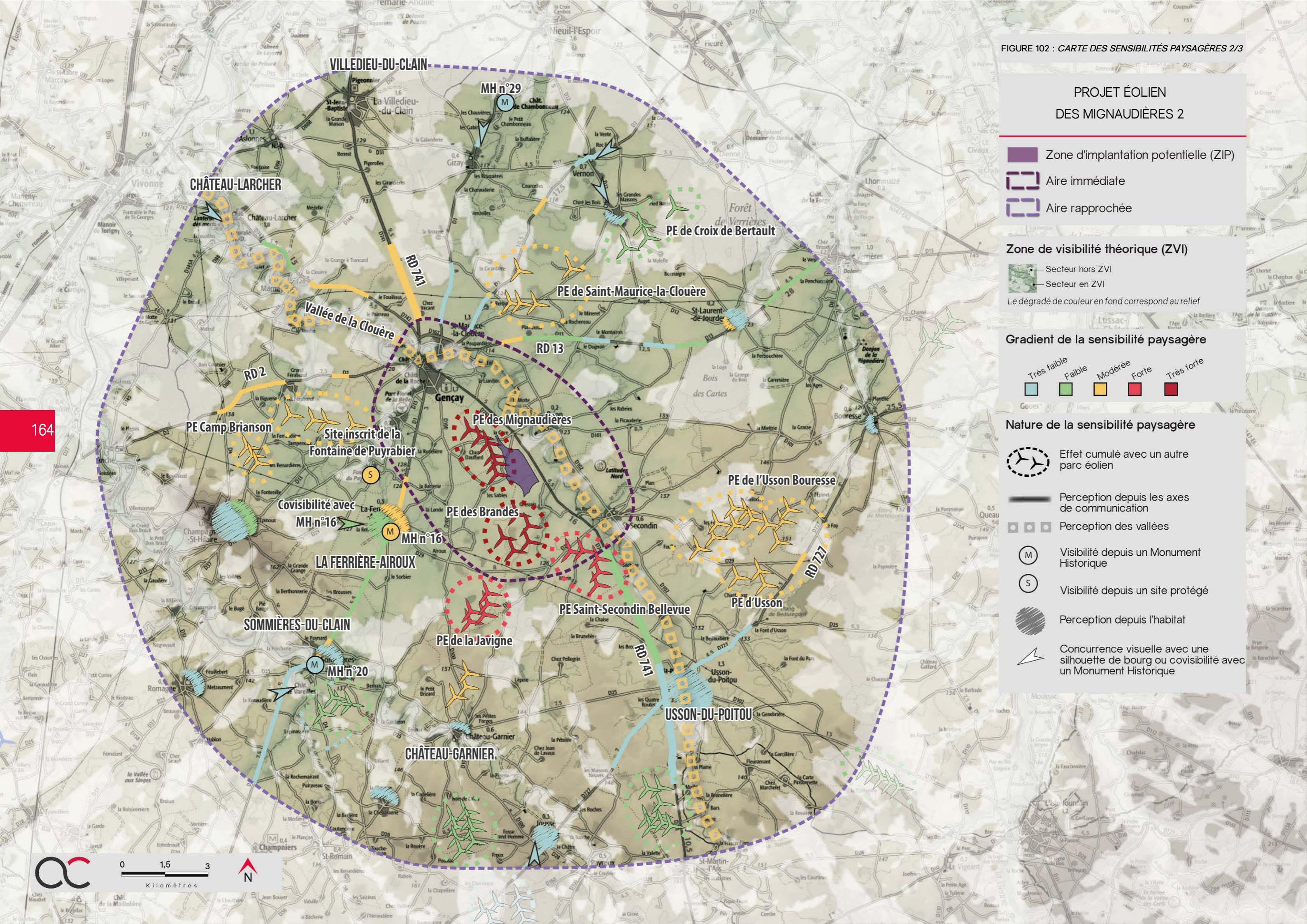




FIGURE 103 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 3/3

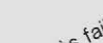




PROJET ÉOLIEN  
DES MIGNAUDIÈRES 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate






Zone de visibilité théorique (ZVI)

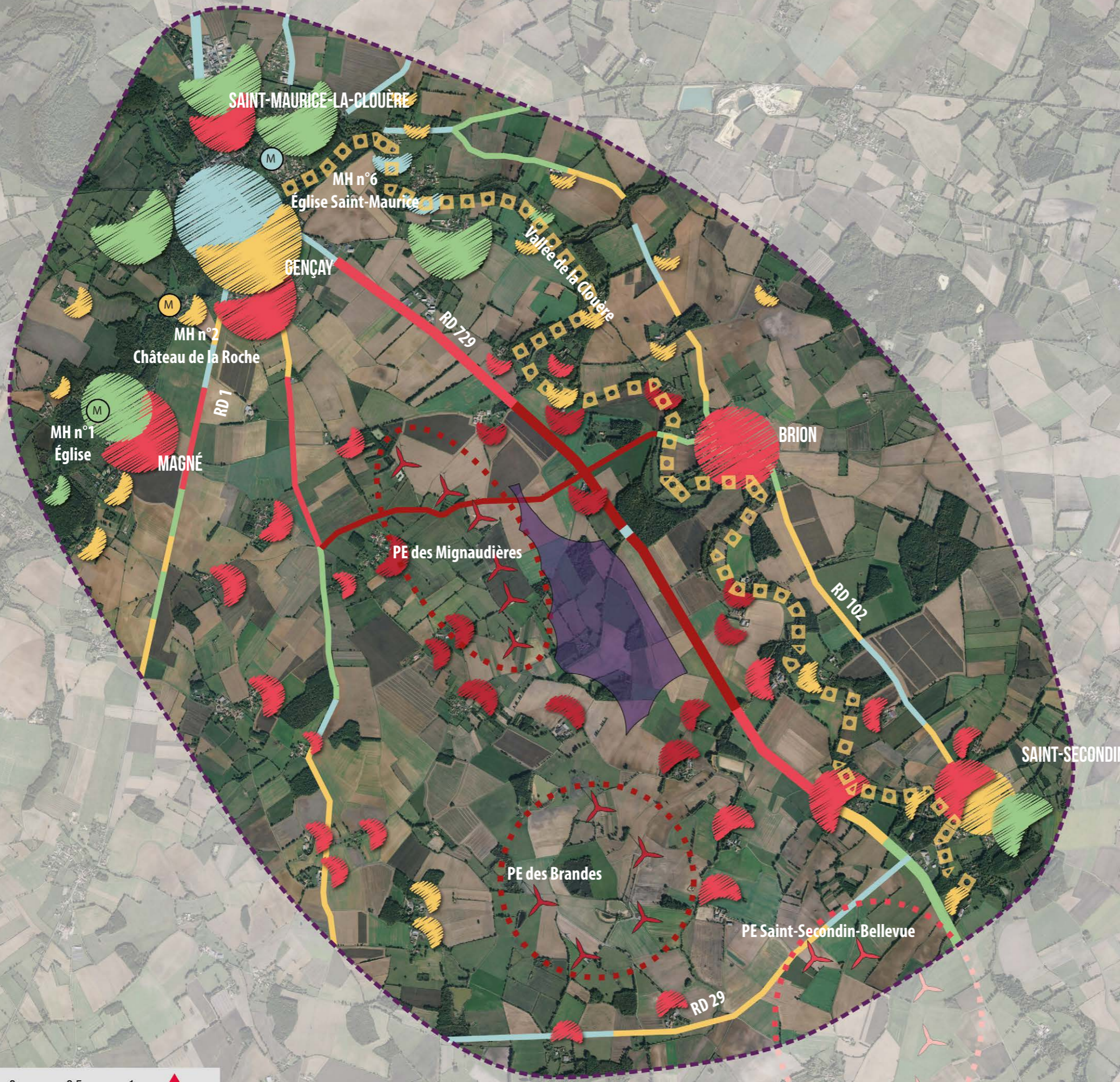
-  Secteur hors ZVI
  -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Perception depuis les axes de communication
-  Perception des vallées
-  Visibilité depuis un Monument Historique
-  Perception depuis l'habitat





# VARIANTES PARTIE 2



# PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES

La démarche de définition de la configuration finale du parc éolien s'inscrit dans une réflexion globale.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles combinant entre autre géométrie du projet et choix du modèle d'éolienne. Cette évaluation croise la faisabilité technique, foncière et économique du projet, avec sa cohérence paysagère, écologique et plus généralement environnementale.

D'un point de vue paysager, l'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage avec les éoliennes construites. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs des principales sensibilités, relevées dans l'analyse paysagère de l'état initial, et permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site, notamment vis-à-vis des lignes de force, ainsi que les rapports d'échelle, en fonction de l'altimétrie, des interdistances, de la taille apparente (qui est fonction de l'éloignement) et du nombre d'éoliennes.

Implanter les éoliennes dans le respect du paysage contribue à l'acceptation future du projet.

## A . PRÉSENTATION DES VARIANTES

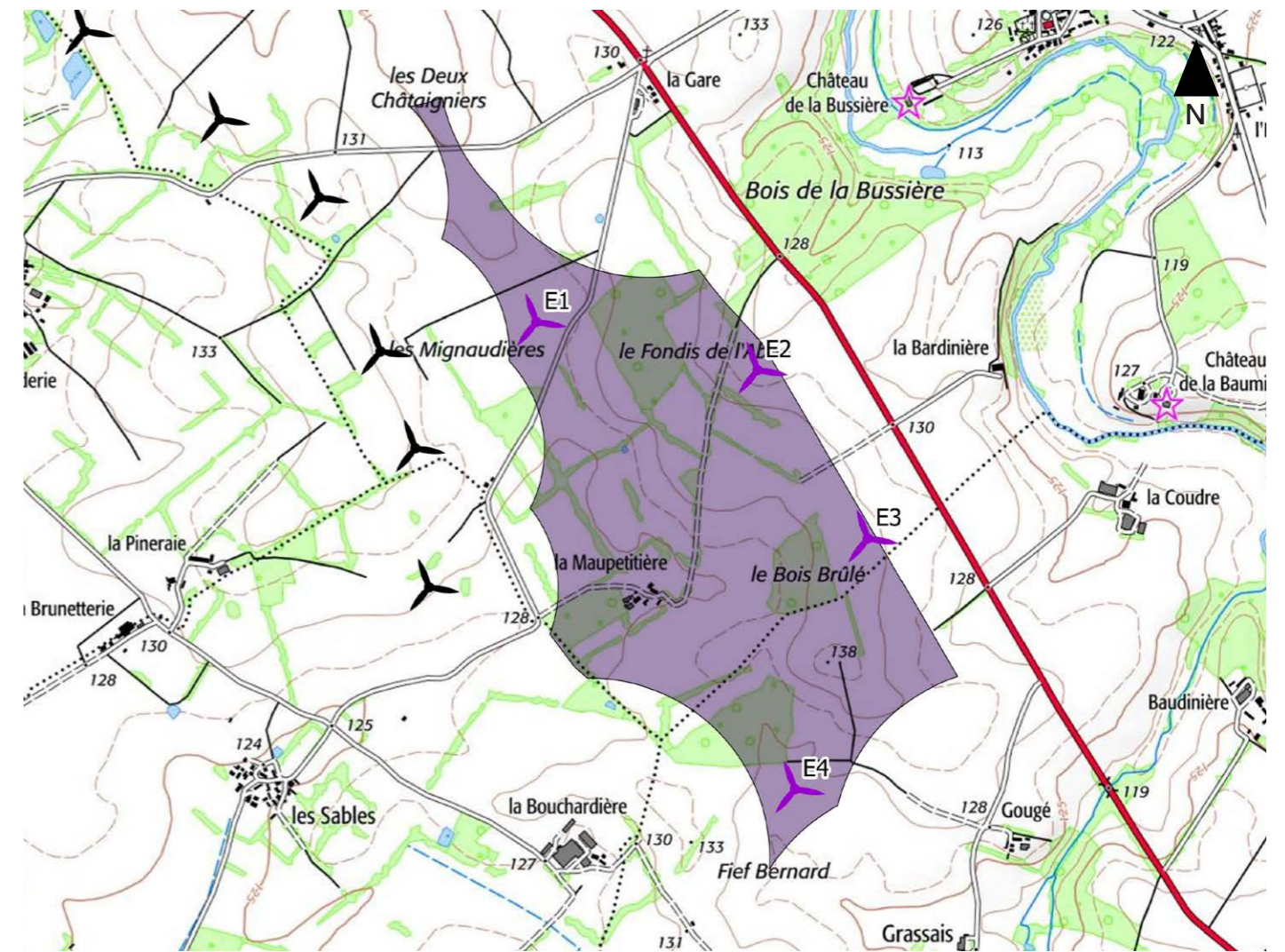
Plusieurs variantes ont été étudiées afin de définir le projet éolien le plus adapté aux caractéristiques et aux différentes contraintes du site.

Pour le projet du parc éolien des Mignaudières 2, les éléments paysagers qui ont motivé le choix des variantes sont (sans ordre de priorité) :

- > le nombre d'éoliennes
- > la cohérence d'implantation vis-à-vis du parc éolien existant (géométrie, hauteur, modèle)
- > le recul vis-à-vis des habitations et la lisibilité du projet depuis les lieux de vie
- > la prise en compte du patrimoine bâti protégé

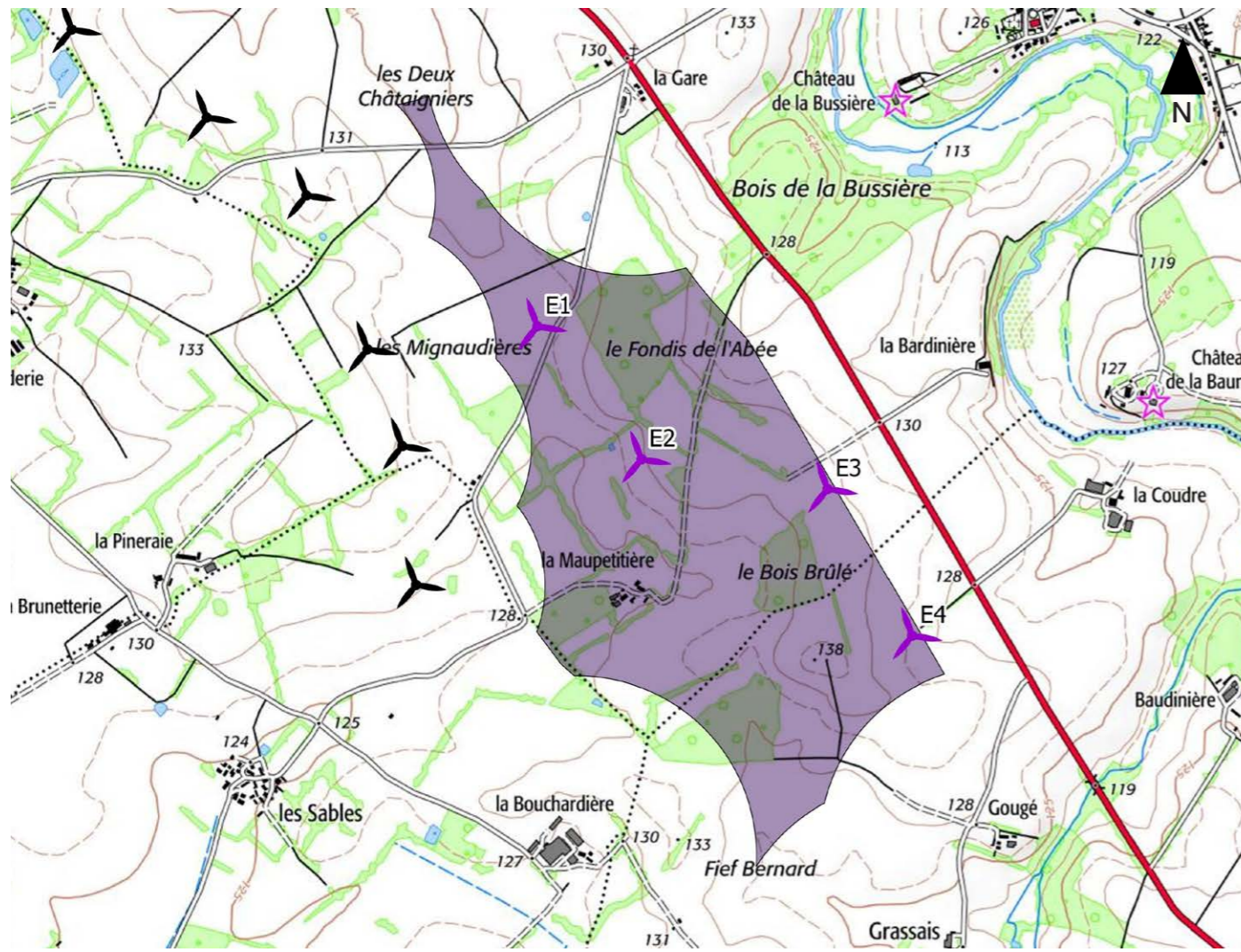
Au final, 3 variantes d'implantation ont été projetées et comparées. Pour chacune d'entre elles, une description synthétique est présentée ci-après.

### ■ VARIANTE 1



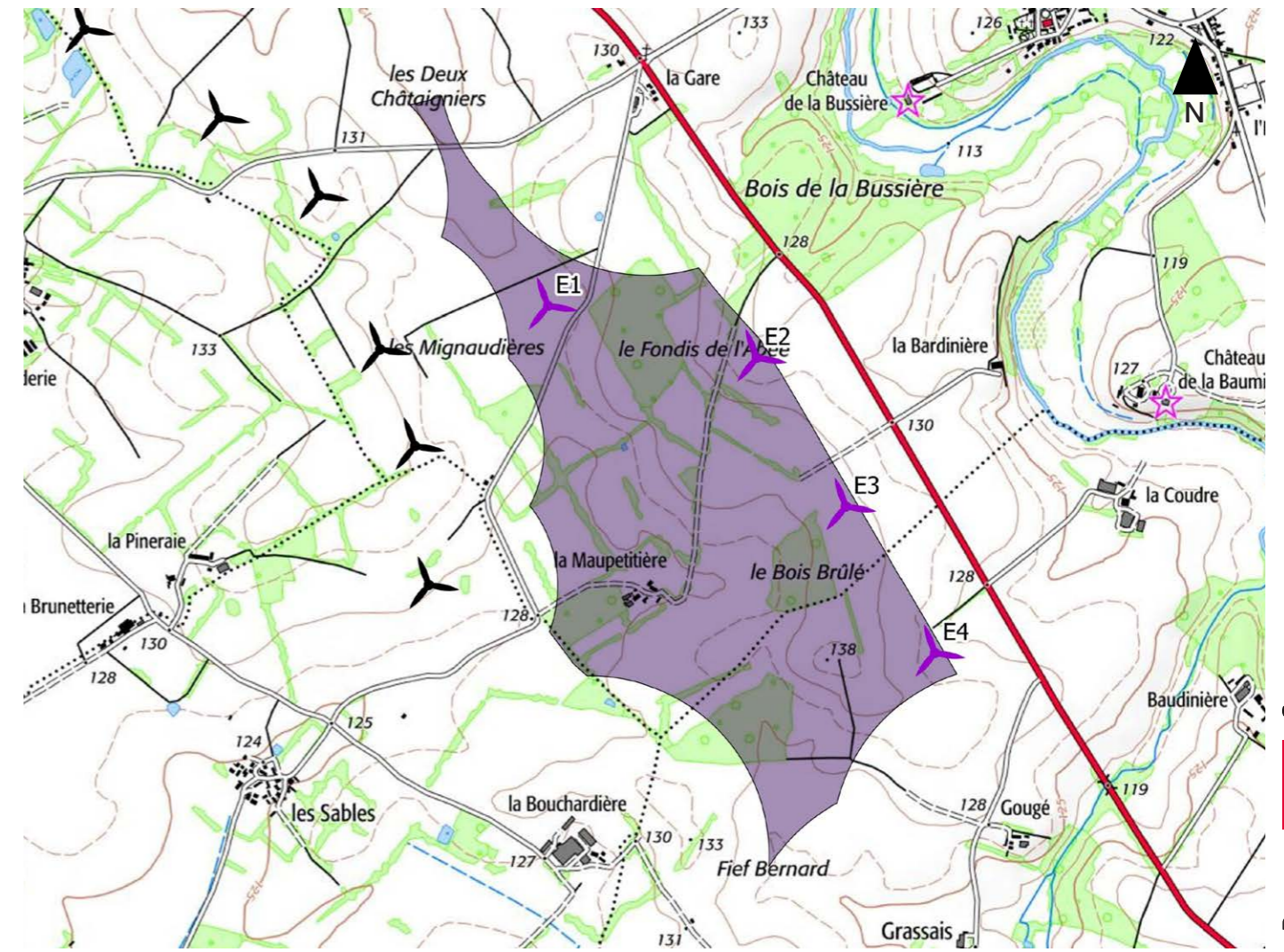
Nombre d'éoliennes	4
Gabarit : diamètre rotor / haut bout de pale	160 m / 220 m
Géométrie entre éoliennes	Alignement courbe
Interdistances entre éoliennes	Interdistances irrégulières, écart de E1 et E4
Distance minimale d'une habitation	E4 à 560 m du hameau de la Bouchardière
Analyse spatiale	L'alignement de cette variante se courbe davantage par rapport à la ligne du parc existant des Mignaudières. De plus les écarts de E1 et E4, peuvent selon les points de vues, créer des chevauchements et superposition entre les éoliennes et générer des perturbations visuelles. Une attention particulière devra être portée sur les effets cumulés avec le parc à proximité.

■ VARIANTE 2



Nombre d'éoliennes	4
Gabarit : diamètre rotor / haut bout de pale	160 m / 220 m
Géométrie entre éoliennes	Double alignement, groupe de 2 éoliennes
Interdistances entre éoliennes	Interdistances relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	E4 à 549 m du hameau de la Bardinière
Analyse spatiale	Cette variante à 4 éoliennes se scinde en deux groupes de deux éoliennes. Celui plus au sud, occupe la frange nord-est de la ZIP alors que le groupe au nord, occupe la partie centrale de la ZIP. Ce type d'implantation peut générer des chevauchements plus régulièrement. De plus, une attention particulière devra être portée sur les effets cumulés avec le parc à proximité.

■ VARIANTE 3



Nombre d'éoliennes	4
Gabarit : diamètre rotor / haut bout de pale	160 m / 220 m
Géométrie entre éoliennes	Alignement simple courbé
Interdistances entre éoliennes	Interdistances relativement régulières, écart de E1
Distance minimale d'une habitation	E4 à 538 m du hameau de Gougé
Analyse spatiale	Cette variante à 4 éoliennes présente une géométrie davantage similaire au parc existant des Miganaudières : un alignement simple en courbe. Cette variante occupe la partie extrême nord-est de la ZIP. Les éoliennes étant plus proches de la RD et de la vallée de la Clouère, une attention particulière devra être portée sur les rapports d'échelle, le risque de perturbations pour les usagers de la RD et le risque de modification du paysage quotidien.